

Pour une éducation plus inclusive

48 Chapitre général des écoles pies

P. Javier Alonso Sch.P. Délégué général pour un ministère irremplaçable



À l'automne 1597, le jeune prêtre Joseph Calasanz et le père Antonio Brandini décident que la petite école de Santa Dorotea doit être gratuite et ouvrir ses portes aux enfants pauvres de Rome qui n'ont pas accès à l'éducation de base. Les Écoles Pies sont nées avec l'option claire d'offrir aux enfants pauvres la possibilité d'avoir une bonne éducation.

Dans les deux locaux offerts par la paroisse, des dizaines d'enfants sont hébergés avec un petit groupe de volontaires jusqu'à ce qu'un an plus tard, en décembre 1598, l'une des plus grandes inondations du Tibre se produise, laissant des orphelins malades et beaucoup plus de pauvreté. Néanmoins, l'obstiné Joseph poursuit son école ; comment pourrait-il laisser les enfants à la merci du pillage et de la mendicité ? Il pense que le meilleur moyen de les sortir de la misère est de leur apprendre à gagner leur vie en développant leurs talents. Il n'y a pas de retour en arrière possible.

C'est ainsi que toutes sortes d'enfants vinrent aux Écoles Pies, même ceux qui avaient les moyens de payer. Les instituteurs de la ville étaient très en colère parce que Calasanz leur prenait des clients ; il dut donc demander aux curés un certificat de pauvreté pour ne pas se brouiller avec eux.

Bientôt, Calasanz abandonna presque complètement la pratique de demander un certificat de pauvreté, "parce que les riches et les pauvres ont un besoin égal de piété et de lettres", mais il continua à affirmer que son Institut était plus pour les pauvres que pour les riches. Il rappelle constamment que les Écoles Pies ont été fondées pour les pauvres : "Pour ce qui est de recevoir des élèves pauvres, vous faites ce qui est saint en admettant ceux qui viennent, car c'est pour eux que notre Institut a été fondé. Et ce qu'on fait pour eux, on le fait pour le Christ, ce qui n'est pas le cas des riches (EP. 2812).

Nous ne pouvons pas cacher que l'option pour les pauvres est dans le code génétique des Écoles Pies et qu'elle est bien sûr incluse dans les Constitutions écrites par le Fondateur : " Et puisque

nous nous déclarons vraiment Pauvres de la Mère de Dieu, nous ne mépriserons en aucun cas les enfants pauvres ; mais avec une patience et une affection tenaces, nous nous efforcerons de les doter de toutes les qualités, encouragés par cette Parole du Seigneur : comme vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait " (CC n° 4).

Les Écoles Pies maintiendront leur vitalité charismatique dans la mesure où elles maintiendront une "option pour les enfants pauvres" décidée. L'Esprit Saint, qui soutient l'Ordre depuis plus de 400 ans, ouvrira de nouvelles voies pour que les enfants trouvent un lieu où se sanctifier et devenir grands au ciel, mais aussi pour se promouvoir et s'ennoblir eux-mêmes et leur pays (Mémorial au Cardinal Tonti n° 14).

Pratiquement tous les Chapitres généraux de la période post-conciliaire ont repris le désir des Écoles Pies d'être plus présentes parmi les pauvres et d'actualiser ainsi "notre consécration religieuse par une présence plus significative dans le nouveau Trastevere selon les *praecipues calasanctiens*". Ce désir s'est concrétisé par une croissance missionnaire forte et durable en Afrique et en Asie, où l'éducation populaire est très nécessaire et appréciée. En Amérique, de nouvelles missions ont été ouvertes dans des endroits très pauvres et des efforts ont été faits pour maintenir les écoles populaires malgré les difficultés de financement. Dans la plupart des écoles en Europe, le choix a été fait d'établir des concertations avec l'État pour maintenir l'éducation accessible à tous, et de nombreuses initiatives d'éducation non formelle sont promues pour les groupes vulnérables. Le chapitre général de 2009 a approuvé un document intitulé "Le ministère piariste requiert un esprit pour enseigner aux enfants pauvres" qui réfléchit à cette question et propose des lignes directrices pratiques pour guider les écoles dans cette option.

Et suivant la ligne soutenue de l'Ordre ces dernières années, le dernier Chapitre général de 2015 a approuvé la ligne d'action suivante : " Augmenter de manière significative notre dévouement aux plus pauvres dans toutes les plateformes du ministère, puisque notre institut est né spécialement pour eux, en répondant aux nouveaux besoins éducatifs et aux réalités frontalières et en avançant dans les critères de qualité et de durabilité de ces plateformes ".

En accord avec cela, dans le plan d'action pour le ministère des Écoles Pies qui a émergé du Chapitre Général de 2021, nous avons approuvé deux initiatives :

1) Améliorer la qualité des programmes d'éducation non formelle et pastorale pour atteindre efficacement les pauvres dans toutes les plateformes.

2) Donner de la visibilité aux expériences d'éducation inclusive, de travail coopératif et à toute autre expérience éducative où chaque être humain est habilité à partir de son unicité de manière positive.

Au cours des prochains mois, nous partagerons sur ce site des réflexions et des expériences qui ont vu le jour dans nos centres éducatifs et qui constituent une réponse créative aux défis que nous avons à relever en tant qu'Écoles Pies pour offrir une éducation de qualité aux enfants les plus démunis.